



**PREFECTURE DE PARIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil départemental normal :**

**N° NV444 - 30 DÉCEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## **Agence régionale de santé - délégation territoriale de Paris**

2015327-0040 - Décision n°2015/DT75/167 définissant les lieux de prélèvement pour la réalisation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine à Paris

## **Préfecture de Paris**

2015362-0015 - Arrêté autorisant les journaux à publier les annonces judiciaires et légales à Paris pour l'année 2016



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015327-0040**

**Signé le lundi 23 novembre 2015**

**Agence régionale de santé - délégation territoriale de Paris**

Décision n°2015/DT75/167 définissant les lieux de prélèvement pour la réalisation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine à Paris

**DECISION n° 2015/DT75/167 du 23 novembre 2015  
définissant les lieux de prélèvement pour la réalisation du contrôle sanitaire  
des eaux destinées à la consommation humaine à Paris.**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire, de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le code de la Santé Publique, et notamment les articles L1321-1 et suivants, et les articles R.1321-1 et suivants ;

**Vu** le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, et ses arrêtés d'application ;

**Vu** l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du Code de la Santé Publique ;

**Vu** l'information du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques le 10 décembre 2015 ;

**Considérant** la nécessité de mettre à jour le programme du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine à Paris ;

**Sur** proposition de Monsieur le Délégué Territorial de Paris de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France :

## DECIDE

### ARTICLE 1

La présente décision définit les points de prélèvement des eaux destinées à la consommation humaine dans le département de Paris pris en compte dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, conformément aux dispositions de l'article R. 1321-15 du code de la santé publique.

### ARTICLE 2

Les prélèvements et analyses des échantillons sont réalisés par un laboratoire agréé par le ministère de la Santé. Le laboratoire planifie les opérations de prélèvement sur la base du programme fourni par la délégation territoriale de Paris.

Le laboratoire adresse, dans les délais pour lesquels il s'est engagé, les résultats du contrôle sanitaire à la délégation territoriale de Paris. Cette dernière interprète ces résultats et édite une synthèse mensuelle qu'elle transmet au maire de Paris et à la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) pour information du public.

### ARTICLE 3

Les programmes de contrôle sont élaborés par unité de distribution (UDI) et par secteur. Une unité de distribution est définie comme une zone de distribution sur laquelle la qualité de l'eau est homogène et dont la gestion est assurée par une même personne publique ou privée. Les grandes UDI sont découpées en secteurs d'environ 20 000 habitants.

### ARTICLE 4

Pour chaque unité de distribution, les prélèvements sont réalisés à trois niveaux :

- la ressource : avant traitement, au point de captage (CAP) ou de mélange d'eaux (MCA) ;
- la production : après traitement et au point de mise en distribution (TTP) ;
- la distribution : en différents points répartis sur l'ensemble du réseau (UDI).

### ARTICLE 5

Les lieux de prélèvement sont fixés conformément aux articles R.1321-5 et R.1321-15 du Code de la Santé Publique, en tenant compte des contraintes de répartition géographique.

Un point de surveillance se définit comme un point faisant l'objet de contrôles réguliers en un lieu défini.

Les listes des points de surveillance sont définies par type (CAP, TTP, UDI) en annexe de la présente décision. Ces listes peuvent faire l'objet d'adaptations en liaison avec la PRPDE et le laboratoire agréé chargé des prélèvements.



## **ARTICLE 6**

Selon le niveau de contrôle, la répartition spatio-temporelle des prélèvements s'articule de la manière suivante :

- les prélèvements pour la réalisation des analyses de type ressources profondes (RP) et ressources superficielles (RS) seront répartis dans le temps, de manière à ne pas être réalisés chaque année à la même période ;
- les prélèvements pour la réalisation des analyses de type P1 et P2 (analyse en production) effectués sur une même station de traitement devront être répartis dans l'année à intervalles réguliers ;
- les prélèvements pour la réalisation des analyses de type D1 (analyse de routine réalisée en distribution) effectués sur une même unité de distribution devront être répartis dans l'année à intervalles réguliers. Ils sont réalisés sur des points fixes, choisis sur la base du volontariat en veillant à la répartition territoriale.
- les prélèvements pour la réalisation des analyses plus complètes de type D2 en distribution seront réalisés au niveau de robinets régulièrement utilisés. Ces points de surveillance seront renouvelés de préférence chaque année.

## **ARTICLE 7**

Les ouvrages de pompage, production, distribution seront en permanence accessibles aux personnels, mentionnés à l'article R.1321-19 du Code de la Santé Publique, habilités à exercer un contrôle.

## **ARTICLE 8**

Le programme d'analyse peut faire l'objet de modifications selon les informations annuelles transmises par le distributeur d'eau ou conformément aux articles R.1321-16 et R.1321-27 du code de la santé publique.

## **ARTICLE 9**

Tout résultat d'analyse non conforme sera suivi des mesures correctives immédiates qui s'imposent par la PRPDE et selon le paramètre, une analyse de recontrôle pourra être réalisée à la demande de la délégation territoriale de Paris.

## **ARTICLE 10**

Les informations relevées au titre de l'auto-surveillance définie par l'article R.1321-23 du code de la santé publique, assurée par le distributeur d'eau, sont tenues à disposition de la délégation territoriale de Paris et font l'objet d'un rapport annuel transmis par celui-ci.

En cas de non-respect des exigences de qualité, le délégué territorial de Paris devra en être immédiatement informé.

## **ARTICLE 11**

Les frais d'analyses et de prélèvements sont supportés par la PRPDE sauf dans le cas mentionné à l'article R.1321-18 du Code de la Santé Publique.

## **ARTICLE 12**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (Délégation Territoriale de Paris – pôle Santé Environnement, sis 35 rue de la gare 75935 PARIS Cedex 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé, sise 14 avenue Duquesne, 75007 Paris) dans les deux mois suivant sa notification.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande, ou de son rejet implicite.

## **ARTICLE 13**

La présente décision abroge la décision n°2011/DT75/146 du 11 mai 2011 fixant les conditions de réalisation du contrôle sanitaire relatif à la production et à la distribution d'eau potable à Paris.

## **ARTICLE 14**

Le délégué territorial de Paris de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Paris, le 23 NOV. 2015

P / Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé d'Ile-de-France,  
Le délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR

**ANNEXE : Lieux de prélèvement du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation****RESSOURCE**

Type	Nom CAP/MCA	Nom du point de prélèvement	Code Postal	
CAP	VAL D'YONNE 1	SORTIE PUIITS 1	89140	VILLEPERROT
CAP	VAL D'YONNE 2	SORTIE PUIITS 2	89140	GISY LES NOBL
CAP	VAL D'YONNE 3	SORTIE PUIITS 3	89140	GISY LES NOBL
CAP	VAL D'YONNE 4	SORTIE PUIITS 4	89140	GISY LES NOBL
CAP	VAL D'YONNE 5	SORTIE PUIITS 5	89140	GISY LES NOBL
CAP	VAL D'YONNE 6	SORTIE PUIITS 6	89140	GISY LES NOBL
CAP	VAL D'YONNE 8	SORTIE PUIITS 8	89140	GISY LES NOBL
CAP	VAL D'YONNE 9	SORTIE PUIITS 9	89140	GISY LES NOBL
CAP	VAL D'YONNE 10	SORTIE PUIITS 10	89140	GISY LES NOBL
CAP	CHENE	SORTIE SOURCE 14	28270	RUEIL LA GADE
CAP	GANDEROLLE	SORTIE SOURCE 15	28270	RUEIL LA GADE
CAP	BLAOU	SORTIE SOURCE 16	28270	RUEIL LA GADE
CAP	ERIGNY	SORTIE SOURCE 17	28270	RUEIL LA GADE
CAP	GRAVIERS	SORTIE SOURCE 18	28270	RUEIL LA GADE
CAP	FOISYS	SORTIE SOURCE 19	28270	RUEIL LA GADE
CAP	RIVIERE	SORTIE SOURCE 20	28270	RUEIL LA GADE
CAP	COCHEPIE	SORTIE SOURCE 37	89500	VILLENEUVE SU
CAP	ST PHILBERT	SORTIE SOURCE 44	89320	THEIL SUR VAN
CAP	ST MARCOUF	SOURCE SAINT MARCOUF	89320	THEIL SUR VAN
CAP	MALHORTIES	SORTIE PUIITS 46	89320	THEIL SUR VAN
CAP	D ST PHILBERT	SORTIE DRAIN 47	89320	THEIL SUR VAN
CAP	MIROIR	SORTIE GALERIE 51	89320	THEIL SUR VAN
CAP	ARMENTIERES	SORTIE GALERIE 56	10160	SAINT BENOIST
CAP	FLACY	SORTIE DRAIN 57	89190	FLACY
CAP	PIGEONS	SORTIE GALERIE 65	77650	SAINT LOUP DE
CAP	GLATIGNY	SORTIE GALERIE 66	77650	SAINT LOUP DE
CAP	VIEUX MOULINS	SORTIE GALERIE 67	77650	SAINT LOUP DE
CAP	GAUTHIERES	SORTIE GALERIE 68	77650	SAINT LOUP DE
CAP	FONTAINE ROUILLOT	SORTIE GALERIE 69	77160	MORTERY
CAP	FONTAINES	SORTIE DRAIN 70	77160	MORTERY



CAP	BROCARD	SORTIE GALERIE 71	77160	ROUILLY
CAP	FONDS TENUS	SORTIE GALERIE 72	77160	ROUILLY
CAP	TETE	SORTIE GALERIE 73	77171	LECHELLE
CAP	VICOMTE	SORTIE PUIITS 81	77171	LECHELLE
CAP	AUGE 1	SORTIE PUIITS 82	77171	LECHELLE
CAP	AUGE 2	SORTIE PUIITS 83	77171	SOURDUN
CAP	NEUFS 1	SORTIE PUIITS 87	77171	LECHELLE
CAP	NEUFS 2	SORTIE PUIITS 88	77171	LECHELLE
CAP	BASSIN	SORTIE GALERIE 89	77171	SOURDUN
CAP	VILLEMER	SORTIE GALERIE 90	77250	VILLEMER
CAP	COIGNET	SORTIE SOURCE 91	77690	LA GENEVRAYE
CAP	ST THOMAS	SORTIE SOURCE 92	77690	LA GENEVRAYE
CAP	LA JOIE	SORTIE GALERIE 166	77140	SAINT PIERRE I
CAP	CHARENTREAUVILLE	SORTIE GALERIE 167	77140	SAINT PIERRE I
CAP	VALS DE SEINE 1	SORTIE PUIITS 168	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 3	SORTIE PUIITS 170	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 4	SORTIE PUIITS 171	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 7	SORTIE PUIITS 174	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 8	SORTIE PUIITS 175	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 10	SORTIE PUIITS 177	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 11	SORTIE PUIITS 178	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 12	SORTIE PUIITS 179	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 13	SORTIE PUIITS 180	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 14	SORTIE PUIITS 181	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 15	SORTIE PUIITS 182	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 16	SORTIE PUIITS 183	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 17	SORTIE PUIITS 184	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 18	SORTIE PUIITS 185	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 19	SORTIE PUIITS 186	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 20	SORTIE PUIITS 187	77130	LA GRANDE PA
CAP	VALS DE SEINE 21	SORTIE PUIITS 188	77130	LA GRANDE PA
MCA	GROUPE ST THOMAS	SORTIE GROUPE 189	77690	LA GENEVRAYE
MCA	BIGNONS	SORTIE GROUPE 190	77780	BOURRON MAR
MCA	BOURRON	SORTIE GROUPE 191	77780	BOURRON MAR
MCA	SEL	SORTIE GROUPE 192	77780	BOURRON MAR
MCA	GROUPE A	SORTIE GROUPE 193	77171	LECHELLE

MCA	GROUPE C	SORTIE GROUPE 194	77171	LECHELLE
CAP	RIVIERE	SORTIE GROUPE 195	77171	LECHELLE
MCA	PATURES	SORTIE GROUPE 197	89190	CHIGY
MCA	MAROY	SORTIE GROUPE 198	89190	CHIGY
MCA	THEIL	SORTIE GROUPE 199	89320	THEIL SUR VAN
MCA	NOE	SORTIE GROUPE 200	89320	NOE
MCA	BOUILLARDE	SORTIE GROUPE 201	10160	SAINT BENOIST
MCA	CERILLY	SORTIE GROUPE 202	89320	CERILLY
MCA	GAUDIN	SORTIE GROUPE 203	89190	FLACY
MCA	GROUPE COIGNET	SORTIE GROUPE 205	77690	LA GENEVRAYE
CAP	MARNE A JOINVILLE	PRISE D'EAU 217	94340	JOINVILLE LE P
CAP	MARNE A JOINVILLE	PRISE D'EAU 217	94340	JOINVILLE LE P
CAP	SEINE A ORLY	PRISE D'EAU 219	94310	ORLY
CAP	SEINE A ORLY	PRISE D'EAU 219	94310	ORLY
CAP	L'ALBIEN AU SQUARE LAMARTINE	FORAGE LAMARTINE 248	75016	PARIS
CAP	L'ALBIEN PLACE PAUL VERLAINE	FORAGE VERLAINE 52620	75013	PARIS
CAP	L'ALBIEN SQUARE MADONE	FORAGE MADONE 52621	75018	PARIS
MCA	MONTREUIL MELANGE	MONTREUIL MELANGE	28500	MONTREUIL
MCA	VERT EN DROUAIS	VERT EN DROUAIS MELANGE	28500	VERT EN DROU
MCA	BREUIL MELANGE	BREUIL MELANGE	27130	VERNEUIL SUR

## **PRODUCTION**

Nom TTP	Nom point de prélèvement	Code postal
RESERVOIR MONTSOURIS	MONTSOURIS DISTRIBUTION 211	75014
RESERVOIR DE L'HAYE	POST ARCUEUIL ORLY 209	94240
RESERVOIR DES LILAS	LILAS 2015	75020
RESERVOIR SAINT CLOUD	SAINT CLOUD 208	92210
UNITE PLACE PAULE VERLAINE	SORTIE UV 52618	75013
UNITE SQUARE MADONE	SORTIE UV 52619	75018
UNITE SQUARE LAMARTINE	SORTIE UV 249	75016

## DISTRIBUTION

Nom UDI	Secteur	Nom du point de prélèvement (PSV)	Localisation PSV_1	Localisa
SUD OUEST	SO1	HOTEL SAINT-JAMES PARIS	43	avenue
SUD OUEST	SO2	ECOLE ELEMENTAIRE	16	rue du c
SUD OUEST	SO2	HOTEL DURET	30	rue
SUD OUEST	SO3	ECOLE MATERNELLE	5	rue Gus
SUD OUEST	SO3	ATELIER DE PROPLETE DE LA MAIRIE DE PARIS	9	rue de B
SUD OUEST	SO4	ECOLE ELEMENTAIRE	41 bis	rue de
SUD OUEST	SO4	CRECHE	9	rue Fran
SUD OUEST	SO5	ECOLE MATERNELLE	89	rue Olivi
SUD OUEST	SO5	HOTEL IBIS CONVENTION	5	Rue Eug
SUD OUEST	SO5	ECOLE ELEMENTAIRE	27	rue Olivi
SUD OUEST	SO6	HOTEL IBIS PARIS BRANCION	105	rue E
SUD OUEST	SO6	HOME MODERNE	61	rue E
SUD OUEST	SO6	ECOLE ELEMENTAIRE	188	rue
SUD OUEST	SO6	CENTRE PARIS SUD SAINTE MARIE	167	rue Raymo
SUD OUEST	SO7	RESIDENCE DE SERVICES QUINTINIE ET PROCESSION	18	rue
SUD OUEST	SO7	ECOLE ELEMENTAIRE	3	rue
SUD OUEST	SO7	INSTITUT JERÔME LE JEUNE	37	rue des
SUD OUEST	SO8	NOUVEL HOTEL	5	rue des
SUD OUEST	SO8	CEASIL	4	rue Vig
SUD OUEST	SO8	INNOVA	32	bouleva
SUD OUEST	SO8	ECOLE MATERNELLE	66	rue de la
SUD OUEST	SO9	ARMENONVILLE		allée de
SUD OUEST	SO9	Lagardère-Paris Racing	1	chemin de l
SUD OUEST	SO10	HOTEL IBIS PARIS ALESIA MONTPARNASSE	49	Rue de
SUD OUEST	SO10	MAISON DE RETRAITE BRUNE MAPADEX	117	boulev
SUD OUEST	SO10	CRECHE	54	bouleva
SUD OUEST	SO11	ECOLE ELEMENTAIRE	28	rue Pier
SUD OUEST	SO11	MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME DE BON SECOURS	66	rue de
SUD OUEST	SO12	PMI	12	rue L
SUD OUEST	SO12	CRECHE	82	rue



SUD OUEST	SO12	HOTEL DE L'ORCHIDEE	65	rue d
SUD OUEST	SO13	RESIDENCE CLUB LE MONTSOURIS	18bis-20	rue c
SUD OUEST	SO13	HOPITAL Institut Mutualiste Montsouris	42	Bouleva
SUD OUEST	SO13	RESIDENCE 3e AGE	43	rue E
SUD OUEST	SO14	CRECHE	40	rue
SUD OUEST	SO14	PETIT PALACE HOTEL	131	Avenue
SUD OUEST	SO14	RESIDENCE TIERS TEMPS PARIS	24-26	rue Rem
SUD OUEST	SO14	ECOLE ELEMENTAIRE	87	boulev
SUD OUEST	SO15	HOTEL ROYAL BRETAGNE	11 bis	rue d
SUD OUEST	SO15	HOTEL IBIS PARIS TOUR MONTPARNASSE	22	Avenue
SUD OUEST	SO15	HOTEL DE LA TOUR	19	Bd Edg
SUD OUEST	SO15	HOTEL ISTRIA	29	Rue Cam
SUD OUEST	SO15	ECOLE MATERNELLE	6	rue
SUD OUEST	SO16	RESIDENCE SAINT JACQUES	3	passage Vi
SUD OUEST	SO16	MAISON DE RETRAITE	29	rue de
SUD OUEST	SO16	ACCUEIL DE JOUR PEAN	9-11	rue de
SUD OUEST	SO16	CLINIQUE "VILLE MONTSOURIS"	115	rue de
SUD OUEST	SO16	CLUB DES PEPLIERS	22	rue de
SUD OUEST	SO17	ECOLE ELEMENTAIRE	10	rue
SUD OUEST	SO17	HOTEL ANDRE LATIN	52	rue G
SUD OUEST	SO17	CENTRE RENE CAPITANT	8	rue de
SUD OUEST	SO17	BAINS DOUCHES LACEPEDE	50	rue L
SUD OUEST	SO17	ECOLE ELEMENTAIRE	19	rue des
SUD OUEST	SO18	ECOLE MATERNELLE	29	rue des L
SUD OUEST	SO18	ACCUEIL DE JOUR LA VIE MAUVE	10-12	Rue Anr
SUD OUEST	SO18	ISA 13 (Rdc au 4e étage)	6	rue du conver
SUD OUEST	SO18	CATTP (5e étage)	6	rue du conver
SUD OUEST	SO18	URD (6e,7e étage)	6	rue du conver
SUD OUEST	SO19	ECOLE SAINTE-ANNE	109	rue
SUD OUEST	SO19	UNITED télécom	16	rue Bo
SUD OUEST	SO19	IPSO (ASM13)	20	rue Bellie
SUD OUEST	SO19	CFAT (ASM 13)	20	rue Bellie
SUD OUEST	SO19	MULTIACCEUIL OUTREMER	42	rue de
SUD OUEST	SO20	CRECHE COLLECTIVE	10	rue de la
SUD OUEST	SO20	ECOLE MATERNELLE	11	rue Aug
SUD OUEST	SO21	LHVP	11	rue Geor

SUD OUEST	SO21	BEST WESTERN HOTEL DE WEHA	205	Avenue
SUD OUEST	SO21	HOTEL SAINT-CHARLES	6	rue de l
SUD OUEST	SO21	ASM13	11	rue Alb
SUD OUEST	SO21	ASM13 batiment 15 Bayet	15	rue Alb
SUD OUEST	SO21	HÔPITAL DE JOUR ADOLESCENTS-RDC	76	avenue
SUD OUEST	SO21	POLICLINIQUE	10	rue
SUD OUEST	SO22	ECOLE MATERNELLE	46	rue
SUD OUEST	SO22	HOTEL INN EXPRESS PLACE D'Italie	178	boulevard
SUD OUEST	SO22	HOTEL LA DEMEURE	51	boulevard
SUD OUEST	SO22	RESIDENCE DE LA PIRANDELLE	6	rue P
SUD OUEST	SO22	HOTEL DES ARTS	8	rue
SUD OUEST	SO22	BAINS DOUCHES BUTTE AUX CAILLES	5	place Pa
SUD OUEST	SO22	CRECHE LA MAISON KANGOUROU	211	BLV Vin
SUD OUEST	SO23	CRECHE	6	rue Bapt
SUD OUEST	SO23	ECOLE ELEMENTAIRE	173	rue du Chate
SUD OUEST	SO24	PMI	49	bouleva
SUD OUEST	SO24	MAPAD LA MAISON DES PARENTS	69	rue du Châte
SUD OUEST	SO24	LYCEE PREOFSSIONNEL GALILEE	28	rue d
SUD OUEST	SO25	ECOLE ELEMENTAIRE	14	rue Vic
SUD OUEST	SO25	MAISON DE RETRAITE DES PETITES SŒURS DES PAUVRES	49	rue Notre Da
SUD OUEST	SO25	LYCEE MONTAIGNE	17	rue Aug
SUD OUEST	SO25	SORBONNE	47	rue de
SUD OUEST	SO25	UNIVERSITE PARIS SORBONNE	1	rue Vic
SUD OUEST	SO26	HOPITAL DUNANT	95	rue Mi
SUD OUEST	SO26	LYCEE JEAN DE LA FONTAINE	1	place de la
SUD OUEST	SO26	ECOLE MATERNELLE PARC DES PRINCES	27	avenue du p
SUD OUEST	SO27	ECOLE ELEMENTAIRE	53	rue E
SUD OUEST	SO27	CLINIQUE MEDICALE EDOUARD RIST	14	rue l
SUD OUEST	SO28	ECOLE MATERNELLE	40	rue Pie
SUD OUEST	SO28	RESIDENCE DE LA SOURCE AUTEUIL	11	rue de
SUD OUEST	SO28	HOTEL POUSSIN	52	rue f
CENTRE	C-1	HOTEL DE BOURGOGNE	42	rue d
CENTRE	C-1	HOTEL LE MEURICE	228	Rue c
CENTRE	C-1	IBIS PARIS BASTILLE FAUBOURG SAINT ANTOINE	13	Rue T
CENTRE	C-1	PALAIS DE LA FEMME	94	rue de

CENTRE	C-2	CRECHE	11	rue P
CENTRE	C-5	UNITE D'HOSPITALISATION HAUTEVILLE	24/26	rue d'h
CENTRE	C-3	ECOLE ELEMENTAIRE	21	rue des
CENTRE	C-3	EHPAD DE LA RATP	24	rue
CENTRE	C-3	ECOLE	2 bis	quai de
CENTRE	C-3	ECOLE PRIMAIRE MASSILLON	9	rue du
CENTRE	C-4	ECOLE ELEMENTAIRE	165	rue d
CENTRE	C-4	HOTEL KYRIAD PARIS BERCY	17	rue du B
CENTRE	C-4	HOPITAL	16	rue Eug
CENTRE	C-4	ECOLE MATERNELLE	33	rue F
CENTRE	C-4	CAMSP JANINE LEVY- ENTRAIDE UNIVERSITAIRE	27/29	rue du col
CENTRE	C-5	HOTEL LIBERTY	16	rue d
CENTRE	C-5	ECOLE ELEMENTAIRE	34	rue du faub
CENTRE	C-5	ECOLE MATERNELLE BOSSUET NOTRE DAME	56	rue d'
CENTRE	C-5	HOPITAL	26	rue d'
CENTRE	C-5	HOTEL PRINCE EUGENE	12	Rue du ch
CENTRE	C-5	AJEFA HALTE GARDERIE	19	rue Lucie
CENTRE	C-5	CRECHE LA MAISON KANGOUROU	32	32 rue des F
CENTRE	C-6	LE FAUBOURG SOFITEL	15	rue Bois
CENTRE	C-6	ECOLE MATERNELLE	27	rue de la
CENTRE	C5	AJEFA MULTI-ACCUEIL	21	rue Lucie
CENTRE	C-7	ECOLE MATERNELLE	11	rue V
CENTRE	C-7	CRECHE	11	rue
CENTRE	C-7	CRECHE	63	rue
CENTRE	C-8	ECOLE MATERNELLE	221	rue Sa
CENTRE	C-8	EPE Paris	6	rue S
CENTRE	C-8	CRECHE	8	rue P
CENTRE	C-9	ECOLE ELEMENTAIRE	17/19	rue Alph
CENTRE	C-10	CRECHE	10	passage
CENTRE	C-10	BAINS DOUCHES AUDUBON	11	rue, A
CENTRE	C-10	OSE	5	rue ba
CENTRE	C-10	HOPITAL	28	rue C
CENTRE	C-10	HOTEL HELVETIA	28 BIS	Bouleva
CENTRE	C-11	HOTEL ANDREA	3	rue S
CENTRE	C-11	CRECHE	50	rue
CENTRE	C-11	HOPITAL	1	place parvis

CENTRE	C-11	HOTEL BELLEVUE CHARIOT d'OR	39	ru
CENTRE	C-11	BAR	337	ru sa
CENTRE	C-11	BAINS DOUCHES ST MERRI	16	ru de
CENTRE	C-12	MAISON DE RETRAITE RESIDENCE DU MARAIS	11 bis	ru l
CENTRE	C-12	CRECHE	8	ru E
CENTRE	C-12	BAINS DOUCHES DEUX PONTS	8	ru des
CENTRE	C-12	AT HUBERT MIGNOT	12	ru des hos Gé
CENTRE	C-13	MAISON DE RETRAITE	5-7	ru des
CENTRE	C-13	HOTEL DU JEU DE PAUME	54	Rue Saint
CENTRE	C-13	ECOLE ELEMENTAIRE	21	ru de
CENTRE	C-14	ECOLE MATERNELLE	39	ru St Ar
CENTRE	C-14	HOTEL	52	ru
CENTRE	C-14	HOTEL HOLYDAY INN	4	Rue
CENTRE	C-14	APPART'HOTEL CITADINES	53 Ter	Quai Gran
CENTRE	C-14	HOTEL	22	ru
CENTRE	C-15	ECOLE MATERNELLE	16	ru l
CENTRE	C-16	CRECHE	1	ru Eug
CENTRE	C-16	HOTEL MERCURE PARIS AUSTERLITZ	6	boulevard
CENTRE	C-16	PRÊT A MANGER	110	Avenue
CENTRE	C-17	CRECHE	15	ru M
CENTRE	C-17	HOPITAL LA CHATAIGNERAIE	48	Rue de la
CENTRE	C-18	ECOLE ELEMENTAIRE	30	boulev
CENTRE	C-18	PMI	34	ru l
CENTRE	C-19	CRECHE	149	ru de la
CENTRE	C-19	FONDATION-COGNAC-JAY- HÔPITAL	5	ru Eug
CENTRE	C-19	ECOLE ELEMENTAIRE	56	avenue
CENTRE	C-20	HALTE GARDERIE	195	ru de
CENTRE	C-21	HOTEL DUC DE SAINT-SIMON	14	ru Sa
CENTRE	C-21	ECOLE ELEMENTAIRE	8	ru
CENTRE	C-21	CENTRE UNIVERSITAIRE DES SAINT PERES	45	ru des S
CENTRE	C-22	ECOLE ELEMENTAIRE	10	avenue de
CENTRE	C-22	PMI	145	ru de
CENTRE	C-23	EHPAD JEANNE D'ARC	21	Rue Gén
CENTRE	C-23	ECOLE ELEMENTAIRE	42	avenue
CENTRE	C-23	RESIDENCE ANTOINE PORTAIL	88	ru du cl



CENTRE	C-24	HALTE GARDERIE	14	rue Ed
CENTRE	C-24	TOURISME HOTEL	66	Avenue de la
CENTRE	C-25	ECOLE ELEMENTAIRE	19	rue
CENTRE	C-25	HOTEL TRYP DE SAXE	9	vill
CENTRE	C-25	HOTEL BALDI	42	Bouleva
CENTRE	C-25	BAINS DOUCHES BLOMET	17	rue
CENTRE	C-25	ECOLE NORMALE CATHOLIQUE	5	rue
CENTRE	C-26	ECOLE ELEMENTAIRE	81	rue Ma
CENTRE	C-26	HOTEL L'AMIRAL	90	rue de l'A
CENTRE	C-27	PRINTEMPS HOTEL	31	rue du
CENTRE	C-27	HOTEL PRINTANIA	142	Bouleva
CENTRE	C-27	HOPITAL JEANNE GARNIER	106	Avenue
CENTRE	C-27	MAISON MEDICALE JEANNE GARNIER	108	Avenue
CENTRE	C-27	CRECHE ABC	7	plac
NORD OUEST	NO1	HOTEL MODERNE	27	rue d
NORD OUEST	NO1	CFA STEPHERSON	48	rue St
NORD OUEST	NO1	BAINS DOUCHES NEY	134	boule
NORD OUEST	NO2	HOTEL INN PARIS MONTMARTRE	23	Rue D
NORD OUEST	NO2	HOTEL IBIS PARIS MONTMARTRE	5	rue Ca
NORD OUEST	NO2	ECOLE ELEMENTAIRE	62	rue
NORD OUEST	NO2	LA TERRASSE METHADONE	224	rue de
NORD OUEST	NO2	CASAT LA TERRASSE	222/222 bis	rue de
NORD OUEST	NO3	CATTP MARCADET	258	rue M
NORD OUEST	NO3	UNITE D'HOSPITALISATION MAISON BLANCHE XVIII e	46	rue Hen
NORD OUEST	NO3	CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE DOLFUS	8	rue Je
NORD OUEST	NO3	ECOLE MATERNELLE	131	rue
NORD OUEST	NO3	HOTEL EDEN MONTMARTRE	90	Rue
NORD OUEST	NO3	HOTEL PRINCE MONTMARTRE	116	Rue
NORD OUEST	NO3	ECOLE MATERNELLE	94	rue Josep
NORD OUEST	NO4	CRECHE	126	rue M
NORD OUEST	NO4	ECOLE ELEMENTAIRE	67	rue D
NORD OUEST	NO5	ECOLE MATERNELLE	1	place Const
NORD OUEST	NO5	TIMHOTEL MONTMARTRE	11	rue F
NORD OUEST	NO6	ECOLE MATERNELLE	11	rue And
NORD OUEST	NO6	MAISON DE RETRAITE DE LA PROVIDENCE	77	rue de
NORD OUEST	NO7	ECOLE ELEMENTAIRE	18	rue

NORD OUEST	NO7	CRECHE	9	rue
NORD OUEST	NO8	MAISON RELAIS NAVARIN	29	rue l
NORD OUEST	NO8	ECOLE MATERNELLE	12	rue
NORD OUEST	NO8	HOTEL DES TROIS POUSSINS	15	rue
NORD OUEST	NO8	CATTP CLAUSEL	5	rue t
NORD OUEST	NO9	ECOLE MATERNELLE	22	rue Ro
NORD OUEST	NO9	CRECHE	8	rue l
NORD OUEST	NO9	CMP ADULTES TOUR D'AUVERGNE	18/20	rue de la to
NORD OUEST	NO9	CATTP CARIATIDES	11	rue d'
NORD OUEST	NO10	CRECHE	1	boulevard d
NORD OUEST	NO11	MAISON DE RETRAITE	26	rue des
NORD OUEST	NO11	CLINIQUE DE LA JONQUIERE	27	rue de la
NORD OUEST	NO12	ECOLE ELEMENTAIRE	105	rue L
NORD OUEST	NO12	CENTRE FRANCOISE MINKOWSKA	12	rue Ja
NORD OUEST	NO12	CRECHE MAISON KANGOUROU		VILLA J
NORD OUEST	NO13	ECOLE MATERNELLE	24	rue Chris
NORD OUEST	NO13	EHPAD	152	rue C
NORD OUEST	NO13	CRECHE MAISON KANGOUROU	156 bis	rue de
NORD OUEST	NO13	CRECHE MAISON KANGOUROU	2	rue Albe
NORD OUEST	NO14	CLINIQUE SAINTE THERESE	9	rue gus
NORD OUEST	NO14	HOTEL CHAMPLAIN	99 Bis	rue d
NORD OUEST	NO14	ECOLE ELEMENTAIRE	49	rue L
NORD OUEST	NO14	CLINIQUE INTERNATIONALE PARC MONCEAU	21	rue C
NORD OUEST	NO15	MAISON DE RETRAITE VILLA JEAN DOMINIQUE	46	rue C
NORD OUEST	NO15	ECOLE ELEMENTAIRE	7	avenue d Char
NORD OUEST	NO16	HOTEL ASTORIA OPERA	42	rue de
NORD OUEST	NO16	ECOLE MATERNELLE	7	rue de
NORD OUEST	NO16	BAINS DOUCHES ROME (travaux)	43	rue d
NORD OUEST	NO17	ECOLE MATERNELLE	12	rue de la
NORD OUEST	NO17	HOTEL GEORGES WASHINGTON	43	Rue W
NORD OUEST	NO17	Prêt a manger	19	rue M
NORD OUEST	NO17	PMI	22	rue Lau
NORD OUEST	NO18	CRECHE	21	rue d
NORD OUEST	NO18	HOTEL ASTOR	36	rue Pier
NORD OUEST	NO19	CASERNE DES POMPIERS	8	rue

NORD OUEST	NO19	ECOLE ELEMENTAIRE BOISIERE	54	rue B
NORD OUEST	NO20	HOTEL LIBERTEL ELYSEES	32	rue
NORD OUEST	NO20	ECOLE PROVIDENCE	52	rue de
NORD OUEST	NO21	ECOLE MATERNELLE	25	rue c
EST	E1	PMI	20	rue
EST	E1	FOYER DE POSTURE LACHAPELLE 5e	28	rue de l
EST	E1	CATTP LACHAPELLE BATIMENT FACE	28	rue de l
EST	E1	CMP ORDNER	40	rue
EST	E2	CRECHE COLLECTIVE	1	place Pier
EST	E2	ECOLE MATERNELLE	2	rue Cha
EST	E2	RESIDENCE LES ISSAMBRES	11	boule
EST	E2	UHME CHARLES LAUTH	4	rue Cha
EST	E3	CRECHE FAMILIALE MUNICIPALE	13	rue Alp
EST	E3	FOYER BARBANEGRE	3	rue ba
EST	E3	RESIDENCE " LES MUSICIENS"	7/9	rue Germa
EST	E3	BAINS DOUCHES ROUVET	1	rue
EST	E4	UEMO Goubet	18/26	rue
EST	E4	ECOLE MATERNELLE	11	rue Ge
EST	E4	CATTP DARIUS MILHAUT	32	allée Dar
EST	E4	CMP GOUBET	12/20	rue
EST	E4	CMP CRIMEE	99	rue de
EST	E5	CRECHE COLLECTIVE	28	rue d
EST	E5	BAR	71	quai d
EST	E5	CENTRE HENRI MICHAUX	114	avenue
EST	E5	CATTP LA COMETE	14	rue de
EST	E6	ECOLE ELEMENTAIRE	9	rue
EST	E6	BAR	137	rue d
EST	E6	BOULANGERIE	147	rue d
EST	E6	CAARUD	64 ter	rue d
EST	E7	CRECHE	18	rue Lab
EST	E7	ECOLE MATERNELLE	26	rue A
EST	E3	CRECHE MAISON KANGOUROU	15	rue de
EST	E8	MAISON DE RETRAITE	13	rue L
EST	E8	ECOLE MATERNELLE	53	rue Ma
EST	E9	AJEFA JARDIN D'ENFANTS	134	rue du Faubo
EST	E9	HOTEL DE FRANCE	1	rue Pie

EST	E9	CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE	120	quai de
EST	E9	BAINS DOUCHES MEAUX	18	rue d
EST	E9	CRECHE MAISON KANGOUROU	143	quai
EST	E9	CMP SAMPAIX	21/23	rue Luci
EST	E10	PMI	55	rue de
EST	E10	CRECHE MAISON KANGOUROU	96	BLV de
EST	E10	CRECHE MAISON KANGOUROU	30	rue S
EST	E11	ECOLE ELEMENTAIRE	106	rue C
EST	E11	CATTP CLUB SOLO	10/12	rue de l
EST	E12	ECOLE ELEMENTAIRE	1	rue du Ge
EST	E12	RESTAURANT	45	avenue S
EST	E12	UNITE D'HOSPITALISATION MAISON BLANCHE	10/14	rue du gé
EST	E12	CATTP DARIUS MILHAUD	33	allée Da
EST	E12	CMP REBEVAL	75	rue F
EST	E12	FOYER DE POST-CURE METAIRIE MB	5	cour de
EST	E13	ECOLE ELEMENTAIRE	119	avenue S
EST	E14	CRECHE COLLECTIVE	38	rue de
EST	E14	ECOLE MATERNELLE	94	rue des
EST	E14	BAINS DOUCHES PYRENEES	296	rue des
EST	E15	ECOLE MATERNELLE	29	avenue
EST	E15	MAISON DE RETRAITE DES SŒURS DU TRES SAINT SAUVEUR	9	rue d
EST	E15	BAINS DOUCHES BIDASSOA	25	rue de l
EST	E15	CMP L'ESPAGNOL	3	rue de
EST	E15	CENTRE DE CONFERENCES MB	6/10	rue pie
EST	E16	RESIDENCE ALQUIER DEBROUSSE	1	allée Alqui
EST	E16	ECOLE MATERNELLE	91	rue de
EST	E16	ACCUEIL DE JOUR LES BALKANS	26	rue de
EST	E16	CATTP BOUFFADOU	93	rue des
EST	E17	ECOLE MATERNELLE	12	rue Br
EST	E17	MAISON DE RETRAITE PARENTELES	5	rue c
EST	E17	CRECHE FLAGRANGE	4-6	rue des
EST	E18	ECOLE ELEMENTAIRE	4	rue Euq
EST	E18	CRECHE COLLECTIVE	30	rue Jose
EST	E18	CMP CARDEURS	13/15	rue des



EST	E19	CRECHE	211	avenue
EST	E19	ECOLE MATERNELLE	345	rue de
EST	E20	CMP BELLEVILLE	213	rue de
EST	E20	MAISON DE RETRAITE GAMBETTA	161	avenue
EST	E20	ECOLE ELEMENTAIRE	236	rue de
EST	E20	ECOLE MATERNELLE	172	rue F
EST	E20	CMP TELEGRAPHE	9/11	rue du t
EST	E20	CATTP TOURELLES	14	rue des
EST	E21	ECOLE MATERNELLE	1	rue de
EST	E21	HOTEL RESIDENCE 32	32	rue du Do
EST	E21	RESIDENCE EDITH PIAF	50	rue c
EST	E21	AFT VILETTE	36/42	rue de
EST	E22	UNITE HOSPITALIERE AVRON	129	rue e
EST	E22	BAINS DOUCHES PETITOT	1	rue
EST	E22	CRECHE	3	rue Rey
EST	E22	ECOLE MATERNELLE	99	rue des
EST	E22	AJEFA jardin d'enfants	32	rue de
EST	E23	CRECHE	16	cité Be
EST	E23	CRECHE	10	impass
EST	E23	BAINS DOUCHES DES HAIES	27	rue d
EST	E24	ECOLE MATERNELLE	16	rue M
EST	E24	CRECHE	61-63	rue du r
EST	E25	ECOLE MATERNELLE	13	avenue Arm
EST	E25	ALLEGRO BERCY NATION	33	avenue du Doc
EST	E25	HOPITAL PIERRE ROUQUES " LES BLUETS"	4	rue
EST	E25	CRECHE MAISON KANGOUROU	30	rue Victo
EST	E26	CRECHE COLLECTIVE	17	rue La
EST	E26	ECOLE MATERNELLE	40	rue jacq
EST	E26	Institut technologique FCBA	33ter	rue d
EST	E26	Institut technologique FCBA	10	av de sa
EST	E26	CRECHE MAISON KANGOUROU	36	rue d
EST	E26	MAISON DE RETRAITE ET DE GEANTRIE FONDATION ROTHSCHILD	78-80	rue d
EST	E27	MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE DE LA MUETTE	43	Rue du ser
EST	E27	ECOLE ELEMENTAIRE	14	rue
EST	E28	ECOLE DU BREUIL DEVE		Route d

EST	E28	INSEP CUISINE COLLECTIVE	11	avenue c
EST	E29	ECOLE ELEMENTAIRE	18	rue de la Br
EST	E30	NEW HOTEL CANDIDE	3	rue
EST	E30	ECOLE MATERNELLE	10bis	rue
EST	E30	STEI (service territorial d'éducation et d'insertion)	25-27	rue de l
EST	E31	PMI	23	rue E
EST	E31	EHPAD LES AMANDIERS	5/7	rue des
EST	E31	HOTEL OBERKAMPF	152	rue Ob
EST	E32	ECOLE ELEMENTAIRE	39	rue des
EST	E32	PMI	30	rue Va
EST	E33	CATTP DENISE GRAY	7/13	rue du buiss
EST	E33	HOTEL MODERNE DU TEMPLE	3	Rue
EST	E33	HOTEL AIX EUROPE	4	Rue
EST	E33	ECOLE MATERNELLE	18	rue V
EST	E34	CASERNE DES POMPIERS	93	avenue
EST	E34	HOPITAL DE JOUR ETIENNE MARCEL	3	Cite Ar
EST	E34	ECOLE MATERNELLE	11	passage S
EST	E34	APPART'HOTEL CITADINES	75Bis	Avenue
EST	E34	BAINS DOUCHES OBERKAMPF	42	rue O
FONTAINE VERLAINE		FONTAINE VERLAINE		Place Pa
FONTAINE MADONE		FONTAINE MADONE		Square d
FONTAINE LAMARTINE		FONTAINE LAMARTINE	3	Square



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015362-0015**

**Signé le lundi 28 décembre 2015**

**Préfecture de Paris**

Arrêté autorisant les journaux à publier les annonces judiciaires et légales à Paris pour l'année 2016



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE PARIS

DIRECTION DE LA MODERNISATION  
ET DE L'ADMINISTRATION  
Bureau des libertés publiques de la citoyenneté et  
de la réglementation économique

**Arrêté n°  
autorisant les journaux à publier les annonces judiciaires et légales à Paris  
pour l'année 2016**

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 concernant les annonces judiciaires et légales ;

Vu le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955, modifié, relatif aux annonces judiciaires et légales;

Vu l'avis de la commission consultative départementale des annonces judiciaires et légales de Paris pour le 18 décembre 2015;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Pour l'année 2016, les annonces judiciaires et légales prescrites par le code civil, les codes de procédure et de commerce et les lois spéciales pour la publicité de la validité des actes, des procédures ou des contrats seront, insérées pour Paris au choix des parties dans au moins un des seize journaux figurant sur la liste suivante :

.../...



- 1 – « LA CROIX »  
18, rue Barbès - 92128 Montrouge cedex
- 2 – « LES ECHOS »  
(le Publicateur Légal - La Vie Judiciaire)  
16, rue du Quatre Septembre - 75112 Paris cedex 02
- 3 – « LES JOURNAUX JUDICIAIRES ASSOCIÉS »  
éditeur de :
  - « PETITES AFFICHES »  
2, rue de Montesquieu 75001 Paris
  - « LA LOI »  
33, rue des Jeûneurs 75002 Paris
  - « LE QUOTIDIEN JURIDIQUE »  
12, rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris
  - « LES ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE »  
33, rue des Jeûneurs 75002 Paris
- 4 – « LIBÉRATION »  
11, rue Béranger -75154 Paris cedex 03
- 5 – « LE PARISIEN »  
25, avenue Michelet - 93408 Saint-Ouen cedex
- 6 – « AUJOURD'HUI EN FRANCE »  
25, avenue Michelet - 93408 Saint- Ouen Cedex
- 7 – « AFFICHES PARISIENNES ET DÉPARTEMENTALES »  
15 rue du Louvre - 75038 Paris cedex 01
- 8 – « JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS anciennement LES ANNONCES DE LA SEINE »  
8, rue Saint-augustin - 75080 Paris Cedex 02
- 9 – « L'HUMANITE »  
5, rue Pleyel – Immeuble Calliope - 93528 Saint-Denis Cedex
- 10 – « L'Auvergnat de Paris »  
16, rue Saint Fiacre -75002 Paris
- 11 – « L'ITINERANT »  
3, rue de l'Atlas - 75019 Paris
- 12 – « LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT »  
17, rue d'Uzès - 75108 Paris Cedex 02
- 13 – « PARIS NOTRE DAME »  
10, rue du Cloître Notre Dame - 75004 Paris
- 14 – « LE REVENU »  
L'Hebdo Conseil Bourse et Placements»  
1bis, avenue de la République - 75541 Paris Cedex11

15 – « LA REVUE FIDUCIAIRE »

100, rue Lafayette - 75485 Paris Cedex10

16 – « LE NOUVEL ECONOMISTE »

38 bis, rue du Fer à moulin - 75005 Paris

**ARTICLE 2** : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

**ARTICLE 3** : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'ile de France, de la préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 28 DEC. 2015

Pour le préfet de la région Ile de France,  
Le Sous-préfet de Paris et le Directeur  
de la Modernisation et de l'Administration

Jean-Bernard BOBIN